



Concours FDS 2025

La FDS invite ses membres et toutes personnes intéressées à participer au concours de dentelle 2025 qui a pour thème :

"ABC", l'alphabet

pour la catégorie Adultes et pour la catégorie Jeunes

Conditions du concours

1. Les travaux seront exécutés d'après les techniques de dentelle suivantes :
Dentelle aux fuseaux, dentelle à l'aiguille, sprang laces, frivolité, filet, dentelle au crochet, tricot d'art, dentelle de Ténériffe, dentelle Margarete, dentelles appliquées (p.ex. sur tulle).
La partie essentielle de la dentelle devra être faite à la main.
La broderie n'est pas acceptée.
2. **Tous les travaux doivent être des créations personnelles.**
3. Les travaux présentés doivent être exécutés personnellement par les participants au concours.
4. Plusieurs travaux peuvent être présentés par catégorie. Chaque travail exige un formulaire et une finance d'inscription séparés.
Catégorie Adultes : Toutes les techniques énumérées ci-dessus
Catégorie Jeunes Travaux exécutés par des enfants ou des jeunes de moins de 16 ans. Les points 1, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12 doivent être respectés.
5. La surface des travaux ne dépassera pas 40 cm x 60 cm. Pour objets en trois dimensions, la hauteur est de 15 cm au maximum.
6. Les travaux seront remis sans cadre, sans accessoires de soutien, et ne seront pas fixés à une base. Si le travail se compose de plusieurs parties, celles-ci doivent être reliées les unes aux autres.
7. Les travaux ne doivent pas avoir été publiés.
8. Ils ne doivent pas être signés.
9. Les travaux seront exposés au jury selon les vœux de l'auteur, pour autant que le matériel soit fourni.
10. Pour l'exposition, les décoratrices ont carte blanche.
11. La FDS se réserve le droit de présenter les travaux à des expositions et de publier des photos de ces derniers. Les photos sont faites pour la FDS et restent en sa possession.
12. Une éventuelle exploitation commerciale ne pourra se faire qu'avec l'assentiment de l'auteur.
13. Un jury indépendant, composé de plusieurs membres, évaluera les travaux selon les critères suivants :
 - Interprétation du thème
 - Originalité
 - Qualité
 - Force d'expression
 - Impression générale*Les décisions du jury sont sans recours. **Aucune correspondance ne sera échangée.***
14. Les travaux qui ne correspondent pas aux conditions du concours ne seront pas pris en considération.
15. Le jury a le droit de ne pas attribuer tous les prix.

Ajoutez à l'envoi :

- une photo ou une copie du travail de concours, avec une mention indiquant le haut et le bas du travail
- le formulaire d'inscription
- une étiquette postale autocollante indiquant votre adresse complète pour le retour
- une copie de la quittance ou une preuve de versement des frais d'inscription

Les envois avec indications incomplètes ne pourront pas être acceptés.

Les membres du comité FDS et les membres du comité d'organisation sur place ne peuvent participer que hors concours.

La FDS distribue pour la catégorie Adultes des prix d'une valeur de :

CHF 350.-- / CHF 250.-- / CHF 150.--

Un favori du public sera choisi. Il sera récompensé par CHF 50.--.

L'octroi d'un prix spécial est possible.

Chaque participante de la catégorie jeunes reçoit un certificat et un petit cadeau.

Téléchargez le **formulaire d'inscription** sur le site de la FDS, www.vss-fds.ch, ou commandez-le auprès de Katharina Möhl, Mail secretariat@vss-fds.ch.

Frais de traitement y compris le retour :

Catégorie Adultes :

Membres FDS : en Suisse CHF 25.-- ; à l'étranger CHF 33.--.

Non-membres : en Suisse CHF 40.-- ; à l'étranger CHF 48.--.

Catégorie Jeunes : gratuit

Vous trouvez les conditions de paiement dans le formulaire d'inscription.

Assurance :

Les travaux envoyés et laissés en prêt restent propriété des participants. Ils sont couverts par votre assurance mobilière privée contre les risques comme feu, eau et cambriolage.

Pour une garantie d'assurance plus large (par exemple vol simple hors de chez vous) renseignez-vous auprès de votre assurance mobilière privée pour savoir si vous êtes assuré contre ces risques.

Les œuvres sont présentées jusqu'à la fin de l'exposition et seront retournées ensuite.

Les travaux participants au concours doivent être envoyés au plus tard le **30 mars 2025** (date du timbre) à l'adresse suivante :

L'adresse pour l'envoi sera publiée dès qu'une personne se sera annoncée. ?

L'envoi inscrit est conseillé.

Le matériel d'emballage doit être réutilisable pour le retour.